

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

17/11/2023

Date d'affichage :

17/11/2023

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	1
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20231123-080_2023-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du **jeudi 23 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Caroline DANGEL a donné pouvoir à Thierry BAUD – Déborah BELIN a donné pouvoir à Claude ALLAIRE

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°080/2023 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES CHAMOIS DE L'AUTANE

Le Maire expose :

L'association *Les chamois de l'Autane* sollicite auprès de la commune une aide financière de 288€ pour la réalisation d'une sortie scolaire avec nuit en refuge au Pré de la Chaumette.

Elle a déposé un dossier de demande en ce sens.

Le conseil municipal délibère et décide :

- ↳ **D'ACCORDER** à l'association *Les chamois de l'Autane* une subvention de 288€ pour l'organisation d'une sortie scolaire en refuge. Cette dépense sera imputée au chapitre n°65 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 NOV. 2023

